RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABSORBA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 060 939 euros
Siège social : 162 Boulevard de Fourmies
59100 Roubaix
834 255 176 RCS Lille Métropole

(la "Société")

EXTRAIT
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT DU 30 SEPTEMBRE 2024

Première Décision
Constatation de la cessation des fonctions exercées par Monsieur Alexis DE SEZE en qualité de directeur général de la Société - Décision de ne pas procéder à son remplacement

Le président, après avoir constaté la cessation des fonctions exercées par Monsieur Alexis DE SEZE, en sa qualité de directeur général de la Société, avec effet à compter du 30/09/2024, décide de ne pas procéder à son remplacement.

Deuxième Décision
Pouvoirs

Le président de la Société confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un extrait ou d'un original des présentes décisions pour accomplir toutes formalités légales, et plus généralement accorder tous pouvoirs et signer tous documents permettant l'exécution des présentes.

Il a été accepté par le signataire de signer le présent acte par voie de signature électronique au sens des dispositions des articles 1366 et suivants du code civil par le biais du service Yousign. Le signataire déclare en conséquence que la version électronique du présent procès-verbal constitue l'original du document et est parfaitement valable ; il s'engage en outre à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent acte signé sous forme électronique. Le présent document pourra être signé et remis par voie électronique et en plusieurs exemplaires, chacun d'eux étant considéré comme un original, mais tous constituant ensemble un seul et même acte.

Fait par YouSign

Pour extrait certifié conforme
Le Président
IDKIDS SAS
Monsieur Eric VENEL

